



- Légende**
- Limite de zones
 - U Zones Urbaines
 - 1AU Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
 - 2AU Zone d'urbanisation future à long terme
 - A Zone agricole
 - N Zone naturelle
 - Nj Zone naturelle de jardin
 - NL Zone naturelle de parc
 - Ne Zone naturelle où l'exploitation de carrières et ballastières est autorisée sous condition de remise en état environnemental du site.
 - Classement comme espaces boisés, des bois, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer (art. L.130-1)
 - Petits patrimoines à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturels et historiques (Article L.123-1 alinéa 7)
 - Les itinéraires de randonnée
 - Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Aisne (P.D.I.P.R.)
 - Chemins retenus pour l'inscription au P.D.I.P.R.
 - Les risques recensés et pris en compte des besoins pour les générations à venir (SDAGE)
 - Atlas des plus hautes eaux connues (carto risques - été 1993)
 - Risque de pollution de la nappe d'eau alluviale qui se confond avec la craie sénocénienne (principale nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable - Source BRGM)
 - Risque ancienne carrière - effondrement ou affaissement de terrain
 - Risque ancienne carrière - Affaissement de la craie (suppression de la couche filtrante du sol par extraction). La nappe de la craie est la plus sensible aux pollutions de surface (pendant les périodes de pollution). Risque de pollutions alluviales et de la nappe de la craie exploitée pour l'alimentation en eau (prise en compte du SDAGE)
 - A l'état du trait
 - Zones à risques du plan de prévention des risques inondation (PPRI)
 - En direction de l'oiseau
 - Présence de la rivière Oise et de ses bras, du canal, et de plans d'eau
 - Présence d'ancien valon d'écoulement non perenne

Les emplacements réservés

Numéro de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Création d'une voirie - accès à la zone à urbaniser	Commune	782 m ²
2	Aménagement paysager des abords de la commune et des vues depuis la RD	Commune	6827 m ²
3	Création d'une voirie - accès à la zone à urbaniser	Commune	425 m ²
4	Création d'une liaison douce	Commune	225 m ²
5	Création d'une voirie - accès à la zone à urbaniser	Commune	461 m ²
6	Création d'une liaison douce	Commune	148 m ²
7	Elargissement de voie	Commune	154 m ²
8	Elargissement de voie	Commune	75 m ²
9	Remise en état naturel, en espace vert, d'une ancienne carrière permettant notamment la préservation de la ressource en eau (eau superficielle et souterraine), de l'écosystème, et des lieux d'histoire et de leur patrimoine (végétation caractéristique : pelouse dense rattachable au Mesobromion maricole, source BRGM)	Commune	112 846 m ² soit 21 ha 28 a 46 ca
10	Création de places de stationnement pour l'école	Commune	526 m ²



Fond : cadastre, centre des impôts, mise à jour : mairie

Commune de Vendeuil 02 800 Vendeuil	Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du : Le Maire	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du : Le Maire
HarmoniEPAU Bureau d'études en Urbanisme 26 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN	Vu pour être annexé à l'arrêté du : Soumis à la signature publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme	Le Maire
Suivi de la procédure : DDE - BAI de Saint Quentin 02 106 Saint Quentin	Le Maire	Le Maire